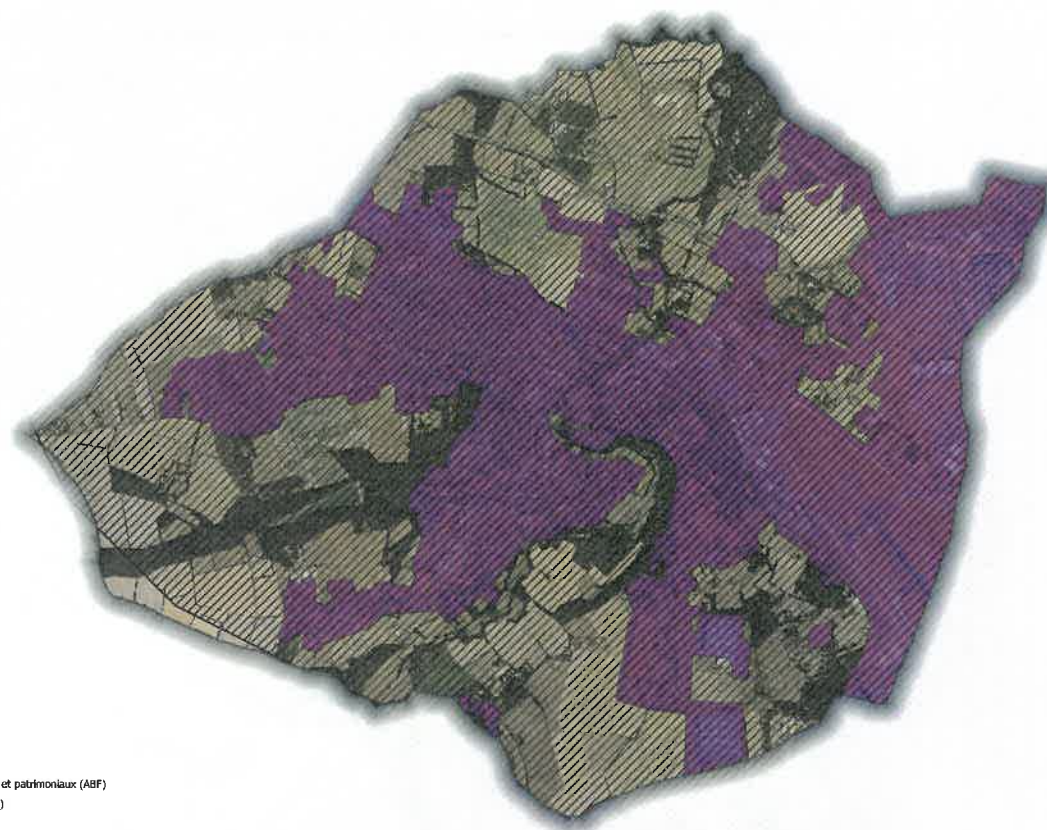


Annexe – Proposition cartographique – Photovoltaïque en ombrière de parking



Légende
Zone d'accélération

A titre indicatif
Soumis à autorisation
Monuments historiques et patrimoniaux (ABF)
Zones aéroports (DGAC)
Limites communales

Source : Toulouse Métropole (2022)
Réalisation : Toulouse Métropole - Direction Environnement et Energie (11/2023)



Remarque : La ZAENR correspond à l'ensemble de l'espace urbanisé afin d'intégrer la totalité des parkings existants.

La carte matérialise pour information les zonages DGAC (Direction générale de l'Aviation civile) sans les exclure, ces périmètres étant soumis à autorisation